

Mikhaïl Gorbatchev, Plaidoyer pour une "Maison commune"

Légende: En 1995, Mikhaïl Gorbatchev, ancien président de l'Union soviétique, tire les leçons de la période de transition qui a suivi la fin de la Guerre froide et évoque la nécessité de mettre en place un système de sécurité collective efficace dans le cadre d'une "Maison commune" européenne.

Source: Politique internationale. Été 1995, n° 68. Paris: Politique internationale. "Plaidoyer pour une « maison commune »", auteur:Gorbatchev, Mikhaïl , p. 101-112.

Copyright: (c) Politique internationale

URL: http://www.cvce.eu/obj/mikhail_gorbatchev_plaidoyer_pour_une_maison_commune-fr-93dc078a-78d8-4fed-aab7-1aeb3b1ce696.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Plaidoyer pour une "Maison commune"

Mikhaïl Gorbatchev

L'avenir de l'Europe a longtemps représenté l'une de mes principales préoccupations politiques. Quant à la sécurité du Vieux Continent, elle a toujours constitué un dossier stratégique — dossier qui devrait d'autant plus attirer notre attention que les conflits se multiplient et que les décideurs politiques paraissent accorder moins d'intérêt qu'auparavant à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Pour toutes ces raisons, il est désormais urgent de tirer les leçons de la période de transition qui a suivi la Guerre froide. Ce n'est qu'à ce prix que les Européens et les puissances d'outre-Atlantique (États-Unis et Canada) parviendront à préserver la paix sur l'ensemble du continent.

Les désillusions de l'après-Guerre froide

Première leçon : l'Europe d'aujourd'hui ne ressemble en rien à la vision optimiste qui était la nôtre au lendemain de la Guerre froide. Les chefs d'État et de gouvernement présents au Sommet de la CSCE à Paris, en 1990 (1), étaient persuadés que le Vieux Continent serait amené à se développer harmonieusement dans un climat de coopération. Or, à l'heure actuelle, l'Europe apparaît plutôt comme une zone très exposée au risque de guerre. L'instabilité et l'incompréhension mutuelle y prédominent. J'estime que cette situation résulte d'erreurs commises par des dirigeants qui ont agi trop rapidement et trop légèrement lorsqu'il a fallu miner les solutions à apporter aux conflits régionaux. Dans la plupart des cas, ils ont fait preuve d'un manque d'analyse certain et sont parvenus à des compromis boiteux. Nombre d'entre eux se sont laissés surprendre par l'évolution des événements. Il était pourtant possible de prendre, en amont, des mesures préventives pour éviter ce type de conflits.

Durant la Guerre froide, les périodes d'inquiétude et de tension extrême ont révélé que les antagonismes, bien qu'étouffés par les gouvernements de l'époque, s'aggravaient inévitablement. Mais qui était suffisamment lucide pour comprendre qu'il était urgent d'imaginer des solutions et de se préparer à l'explosion de ces antagonismes? Certes, avec la fin de la Guerre froide, le risque de confrontation directe entre les deux Grands a disparu, mais de nouveaux problèmes ont immédiatement surgi. En fin de compte, la sensation de liberté qui a succédé à la menace d'une guerre nucléaire entre l'Est et l'Ouest a tout à la fois servi de catalyseur au processus de démocratisation en Europe de l'Est, entraîné la chute de l'Union soviétique et conduit à l'éclatement de conflits sanglants, notamment dans l'ex-Yougoslavie.

Aujourd'hui, il faut impérativement abandonner les schémas traditionnels utilisés dans la résolution des conflits et les stéréotypes du passé. C'est une exigence dictée par la nouvelle configuration des rapports de force. L'ignorer pourrait avoir des conséquences fâcheuses et, en particulier, entraver la rénovation de toute la politique européenne.

Est-il nécessaire de rappeler la façon dont s'est accomplie l'unification historique de l'Europe? Prenons l'exemple de la réunification de l'Allemagne et son intégration dans un nouvel ordre mondial. Ce processus qui a permis de renouveler les critères de réflexion — et ceux de prise de décision — en matière de politique internationale ne s'est pas concrétisé aisément. Après la tragédie de la dernière guerre mondiale et les innombrables sacrifices consentis par l'Union soviétique, c'est sur Moscou que pesait la responsabilité de la réunification allemande. Je crois pouvoir affirmer que cet événement majeur ne se serait jamais produit aussi vite, ni dans un tel consensus international, sans la perestroïka.

En dépit du schisme de la Guerre froide, l'Europe est demeurée unie dans la diversité : la géographie, l'Histoire, la culture et la religion chrétienne ont, en effet, irrémédiablement soudé le destin de ses peuples. La chute du mur de Berlin a littéralement désintégré le Rideau de fer. La fin du totalitarisme, la transition des pays d'Europe de l'Est vers un régime démocratique et l'économie de marché, la reconnaissance des droits de l'Homme par l'ensemble du continent, toutes ces évolutions ont rendu possible l'émergence de relations satisfaisantes entre les deux Europes.

L'Est s'est pourtant embourbé dans le morcellement. Dans certains cas, un véritable processus démocratique

d'autodétermination des peuples a eu lieu. Dans d'autres, seules des ambitions politiques conjuguées aux manifestations d'un nationalisme excessif et aux querelles anciennes ont joué. L'Occident, quant à lui, a rapidement endossé ses habits de triomphateur. Une table erreur : en réalité, la fin de la Guerre froide n'a fait que des vainqueurs. Premiers d'entre eux : les pays d'Europe de l'Est, qui se sont débarrassés de leur régime totalitaire.

De nombreuses capitales d'Europe occidentale ont, à cette époque, exprimé leur solidarité envers ces pays. Personne ne l'oubliera car c'est sur ce terreau qu'ont bourgeonné les nouvelles relations Est-Ouest. Il est vrai que les peuples de Russie et les États d'Europe de l'Est sont amenés à gérer seuls les réformes de leurs pays ; mais le climat de solidarité et d'entente mutuelle qui s'est instauré ne peut que leur faciliter la tâche.

La « Maison commune » européenne, un concept d'avenir

J'ai moi-même été, en 1985, à l'origine du projet de « Maison commune » européenne (2). A mes yeux, ce concept représente un instrument susceptible d'aider à surmonter le schisme en deux Europes. Au lendemain de la chute du mur de Berlin, je considérais toujours que la « Maison commune » faciliterait l'approfondissement de la coopération entre ses colocataires. Je demeure persuadé que cette idée a conservé toute sa raison et que l'Europe doit être unie dans la diversité. C'est le seul remède dont disposent ses peuples pour se forger un avenir confortable.

La création d'un système global de sécurité constitue, plus que jamais, une tâche primordiale. C'est ce que montrent non seulement les événements de ces dernières années, mais aussi l'expérience des années 30. A cette époque, si l'Europe s'était montrée capable de mettre en place un tel système, la Seconde Guerre Mondiale n'aurait certainement pas eu lieu. De même, au lendemain de la victoire sur les Nazis, les nations européennes se sont lassées d'aller à l'égoïsme, à l'hostilité réciproque et à des velléités d'hégémonie dans telle ou telle région. Si, au contraire, elles avaient su saisir leur chance et créer un véritable système de coopération et de sécurité, le monde serait aujourd'hui totalement différent.

Il est vrai qu'on pourrait redessiner le monde entier avec des « si »... Il n'en est pas moins nécessaire d'analyser ces « ratages » de l'Histoire pour éviter de reproduire les mêmes erreurs.

La Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) fut créée en 1975, durant les années de Guerre froide. Il s'agissait, à l'origine, d'une organisation chargée de « gérer la confrontation ». A l'époque de l'antagonisme Est-Ouest, la CSCE a eu cette mission essentielle de susciter un langage commun entre les deux Europes. Pour la mettre en place, les deux camps ont dû faire des concessions et, en dépit d'un contexte difficile, la CSCE a permis d'instaurer de nouvelles bases pour les relations diplomatiques à venir. Ce fut un progrès fondamental.

La fin de la Guerre froide laissait espérer la transformation de la CSCE en une véritable organisation chargée, en premier lieu, de la sécurité en Europe, puis de la coopération. Cela n'a pas été le cas, sans doute parce que la menace de conflits armés entre puissances européennes ainsi que le risque de guerre nucléaire ont disparu. Mais, nous l'avons dit, les tensions locales et les querelles entre nations peuvent désormais dégénérer en conflits ouverts. L'Europe est instable et sa sécurité est menacée. Elle n'a su contenir aucun conflit, ni éteindre aucun feu. Les foyers continuent de brûler et de polluer l'atmosphère du continent tout entier. Il faut, pour les juguler, user de nouvelles méthodes et de nouveaux instruments politiques et juridiques.

La CSCE, l'OTAN et les autres...

Il me semble que l'Europe est encore dépourvue de tels instruments. Certes, la CSCE, rebaptisée lors du Sommet de Budapest (décembre 1994) « Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe » (OSCE), s'est étoffée au fil des ans. Certes, de nouvelles structures ont vu le jour (3). Il reste que cette organisation ne dispose pas d'un instrument véritablement efficace pour mener à bien sa mission. Nombreux sont ceux qui soulignent la nécessité de réparer cette lacune. Mais nul ne prend les décisions élémentaires qui iraient dans ce sens. Pis encore, on se réfugie dans des ersatz : en l'occurrence, dans l'OTAN.

Pour ma part, je demeure convaincu que tel n'est pas le rôle de l'Alliance atlantique. Tout d'abord, parce qu'une organisation qui ne regroupe qu'une partie des États du continent (plus les États-Unis et le Canada) n'est pas en mesure de jouer le rôle de gendarme pour toute l'Europe. Ensuite, parce que les mesures prises par l'OTAN dans le conflit yougoslave se sont révélées inefficaces. Tenter de résoudre les problèmes les plus délicats — liés aux questions nationales — à l'aide de missiles est proprement absurde...

Les pays-membres de l'OTAN s'accrochent à une organisation née pendant la Guerre froide et destinée à les protéger en cas de conflit entre les deux Europes. Répétons-le ici : seul l'emploi d'instruments politiques et diplomatiques inédits sera à même de garantir la sécurité de l'Europe contemporaine. La force ne doit être utilisée que dans les cas extrêmes, en premier lieu pour séparer des camps ennemis et seulement en accord avec l'ensemble de l'Europe. Je reconnais que les structures militaires et politiques de l'Alliance nord-atlantique auraient pu être de la plus grande utilité (4). Mais il aurait fallu pour cela qu'elles collaborent étroitement avec la CSCE, puis l'OSCE, et non qu'elles tentent de s'y substituer.

Je voudrais saisir l'occasion de cet article pour insister sur la nécessité de créer, au sein de l'OSCE, un Conseil de sécurité. Cette organisation repose actuellement sur le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures (5) et sur le respect des droits des minorités. Il me paraît essentiel que, au-delà de ces principes et de la condamnation des guerres ainsi que des conflits régionaux, se dégagent des intérêts communs de sécurité. Dans sa forme actuelle, l'OSCE ne peut qu'être prisonnière d'un cadre trop étroit qu'elle s'est elle-même donné et qui demeure, malheureusement, trop rhétorique. Dans mon esprit, l'OSCE devrait bénéficier des droits et des moyens d'action qui sont habituellement dévolus aux structures internationales. L'unique différence résiderait dans ses modalités de fonctionnement qui seraient déterminées par les seuls Européens. En effet, il est fondamental que ce type d'institution représente fidèlement les peuples qui les composent et non pas des forces extérieures qui agiraient en dirigeants ou en maîtres des lieux. Autre point essentiel : cette structure se doit d'agir au nom de tous les Européens et non pas au nom d'une partie d'entre eux (contre l'autre). Enfin, de mon point de vue, son efficacité dépendra de sa capacité à agir en accord avec l'ONU et d'autres organisations régionales de sécurité.

Neutraliser la menace nationaliste

Autre problème auquel se trouve confrontée l'Europe : l'affirmation de nouvelles identités — notamment chez les minorités nationales — et, corrélativement, de sentiments nationaux. Ce phénomène, qui est loin d'être exclusivement européen, est en soi positif. Il est même naturel et logique si l'on considère que les intérêts des minorités n'ont jamais été pris en compte durant les années de Guerre froide et que leurs droits ont longtemps été bafoués. Aujourd'hui encore, certains expriment leur nostalgie des années de confrontation : il était alors facile de dénoncer un « ennemi extérieur » pour mieux justifier les pressions orchestrées sur de soi-disant « ennemis intérieurs ». La plupart d'entre eux étaient choisis parmi les membres des minorités nationales luttant pour une reconnaissance de leurs droits.

Mais il est impératif de distinguer l'affirmation de sentiments nationaux du nationalisme. La question des nationalités est l'une des plus complexes et des plus délicates qui soient. Malheureusement, l'URSS l'a abordée bien trop tard et celle-ci, récupérée par des forces hostiles à l'unité du pays, s'est transformée en un facteur d'explosion de l'Union (6). Notre histoire montre, d'ailleurs, que tout retard pris par les gouvernements dans le traitement de la question nationale et des minorités risque d'avoir des conséquences dramatiques. Pour éviter des complications et des explosions sociales, il faut accorder impérativement une attention soutenue aux exigences et aux besoins de ces minorités (qu'il s'agisse de problèmes linguistiques ou sociaux) et adopter (ou amender) à temps une législation appropriée. De la Bosnie à la Tchétchénie, tous les conflits nationaux qui ont éclaté en Europe résultent d'une politique intérieure irréfléchie.

L'OSCE a nommé un Haut Commissaire aux minorités et aux conflits nationaux. Il est évident que sa présence est utile, mais je doute qu'elle soit suffisante. Nous avons besoin d'actes normatifs et, probablement, d'une Cour d'arbitrage européenne qui traiterait de ces problèmes. Le Conseil de sécurité que j'appelle de mes vœux serait alors à même de prendre des mesures d'ordre pratique (7). Affirmons-le clairement : chaque peuple, même minoritaire, a le droit de défendre son identité ; ce qui ne l'autorise à

mettre en péril ni les droits des autres peuples, ni la stabilité du continent. On ne peut accepter que les frontières soient effacées sans coup férir, selon des critères arbitraires. Une multitude de conflits sanglants et interminables risqueraient alors de surgir en Europe et dans le monde entier.

Pour une coopération européenne tous azimuts

La sécurité n'est pas seulement un problème militaire. Elle apparaît même, avant tout, comme une question politique. Il faut cependant se garder de négliger ses aspects sociaux, économiques et écologiques. Ma conviction est qu'une étroite coopération dans le domaine de l'écologie participe activement de la sécurité du Vieux Continent. Actuellement, la coopération sur ce plan est par trop fragmentée et limitée. Il convient d'y remédier rapidement — et cela, à l'échelle européenne.

Il en va de même pour la coopération économique entre les différents États européens qui doit être équitable et non discriminatoire. Je pense notamment à des secteurs stratégiques tels que l'énergie, les communications, les transports et l'échange des matières premières. J'observe que, pour l'instant, les nations européennes — même au sein de l'Union européenne où les relations de réciprocité sont pourtant les plus développées — n'agissent que selon leur propre intérêt. Il faut inverser cette tendance.

Enfin, l'Europe se doit d'apporter une réponse aux problèmes cruciaux que constituent le chômage, la criminalité et la toxicomanie. Dans ce domaine, le champ de la coopération entre les États est très large. Celle-ci commence d'ailleurs à prendre forme, bien que l'on entende plus de plaintes que d'échos positifs à propos des opérations menées conjointement.

C'est précisément cette notion de coopération et d'entraide qui est à l'origine — et au cœur — du concept de « Maison commune ». Je maintiens que cette idée n'est pas à ranger au magasin des souvenirs. Cette structure ne s'oppose nullement à l'action des institutions déjà existantes dont certaines ont fait la preuve de leur efficacité. L'Union européenne est au premier rang de ces institutions. Elle est, bien sûr, la plus stable et la plus approfondie d'entre elles. Elle aura, comme le Conseil de l'Europe, une importance accrue sur le continent. Mais, parallèlement, je pense profondément que tous les États européens sont non seulement capables, mais ont le devoir — chacun selon ses capacités — d'apporter leur pierre à la construction de la « Maison commune ».

C'est également le cas de la Russie. Mon pays traverse actuellement une période difficile et douloureuse. Malgré les hésitations et les zigzags politiques, il trouvera in fine sa propre voie. La Russie renaîtra. Elle finira — j'en suis convaincu — par être démocratique et s'ouvrira largement à l'Europe et au monde entier. Elle aussi contribuera à l'édification de la « Maison commune ». Elle s'intégrera pleinement au continent, tout en conservant son rôle de pont entre l'Europe et l'Asie.

Son rôle, en effet, est multidimensionnel. Bref, mon pays doit, à la fois, retrouver ses forces et participer à la création d'un véritable système européen de sécurité, de coopération et de bon voisinage sur le Vieux Continent. Car ce n'est qu'ainsi que la Russie contribuera, à sa mesure, à l'instauration d'un nouvel ordre mondial pacifique qui conduira l'humanité vers une nouvelle civilisation. Une civilisation plus humaniste et plus démocratique.

(1) Du 19 au 21 novembre 1990, 34 chefs d'État et de gouvernement (dont François Mitterrand, George Bush et Mikhaïl Gorbatchev) signent la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Ce document réaffirme les grands principes définis à Helsinki : respect des droits de l'Homme, démocratie et État de droit, respect des droits des minorités, liberté de circulation des hommes et de l'information, etc. Un conseil des ministres des Affaires étrangères, qui se réunit au moins une fois par an, est instauré. Un centre de prévention des conflits, installé à Vienne, est créé.

(2) Le terme de « maison commune » européenne, formulé comme un véritable leitmotiv par l'équipe du dernier président de l'URSS, apparaît dans le vocabulaire de Mikhaïl Gorbatchev avant même son arrivée au pouvoir. Dans son discours devant la Chambre des Communes britannique, en décembre 1984, il évoque déjà l'importance des « intérêts communs à tous les États européens ». Dans son ouvrage *Perestroïka*, Mikhaïl Gorbatchev explique que le terme de « maison commune » doit constituer une réponse « au caractère artificiel et temporaire de la confrontation entre blocs et à la nature archaïque du Rideau de fer » ; et cela, à travers « un certain degré d'intégration, même si les États appartiennent à des systèmes sociaux différents et à des alliances politico-militaires opposées ».

- (3) Mikhaïl Gorbatchev fait ici allusion aux institutions créées lors du Sommet de Paris. Cf. note 1.
- (4) Allusion à la situation en Bosnie.
- (5) Cette règle a été instaurée sur l'insistance de l'Union soviétique qui redoutait une ingérence dans ses problèmes de nationalités.
- (6) Mikhaïl Gorbatchev fait ici référence à la disparition de l'Union soviétique fin 1991.
- (7) Il s'agirait d'une Cour d'arbitrage et d'un Conseil de sécurité créés dans le cadre de l'OSCE.